

# 2016 CHIFFRES CLÉS DE L'ENVIRONNEMENT de Martinique



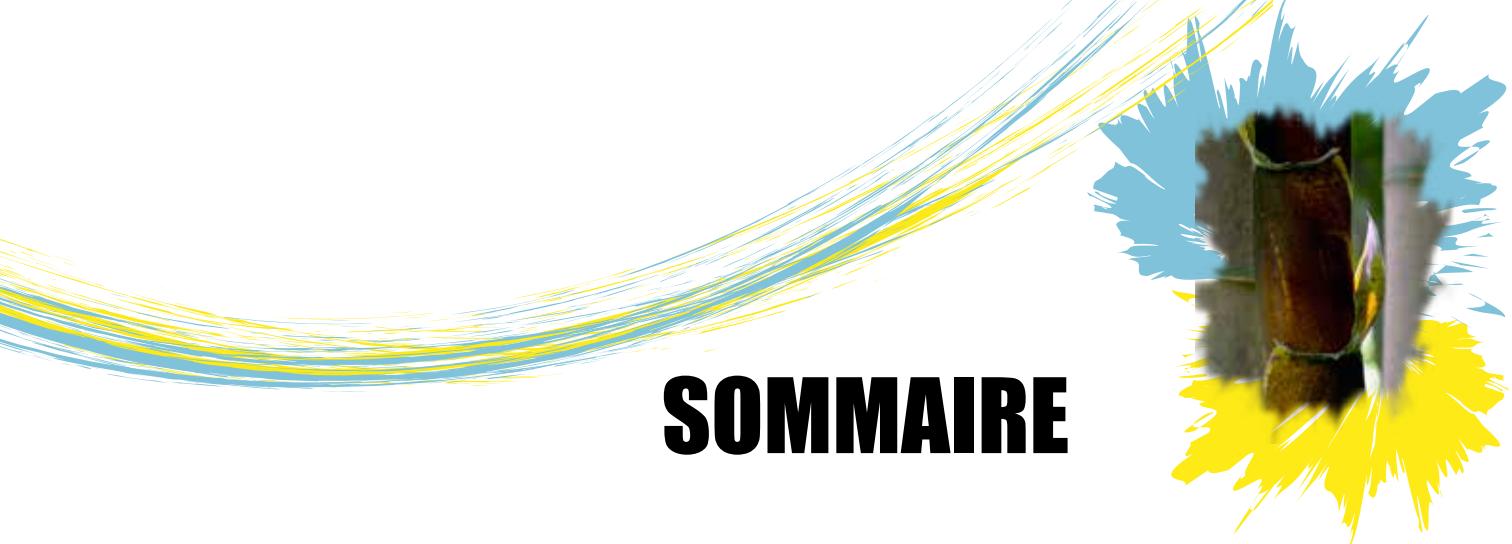
Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement de Martinique

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



Crédits Photos :

Lézard (P. MONDIN), Pompon (Ph. EMAL), Monde végétal (E. STERKERS), Mangrove étang z'abricot (H. SALOMON) photos 1ère page de couverture, Patrick BOURVEN - page 4 (AKSP - JF URSULE), page 18 Pointe Dunquerque à Sainte-Anne (H. SALOMON), page 32 Colibri (Y. BONTÉ), page 48 Capture centrale EDF Bellefontaine (EDF), page 54 Cyclone LENNY (DEAL), page 61 Diamant (DEAL).



# SOMMAIRE

<i>Avant-Propos</i> .....	4
<i>La Martinique en chiffres</i> .....	5
L'EAU.....	7
L' AIR.....	18
LA FAUNE, LA FLORE ET LES ÉCOSYSTÈMES.....	32
LA FORÊT.....	40
L' OCCUPATION DES TERRITOIRES ET LES PAYSAGES.....	43
LES DÉCHETS.....	48
L' ÉNERGIE.....	51
LES RISQUES.....	54
LA QUALITÉ DES SOLS.....	61
LES TRANSPORTS.....	65
LES NUISANCES.....	68
<i>Les fournisseurs de données</i> .....	70
<i>Les logos</i> .....	71

# AVANT-PROPOS



*En Martinique, après les premières publications traitant des années 1997 et 1998, cette brochure des « **Chiffres Clés de l'Environnement** » a été actualisée annuellement depuis 2006. Dans cette continuité, l'édition 2016 présente, à chaque fois que cela est possible, des données sur les années les plus récentes (2005 à 2015). L'ambition de la DEAL est de maintenir cette actualisation annuelle et de fournir ces informations dans des délais toujours plus courts.*

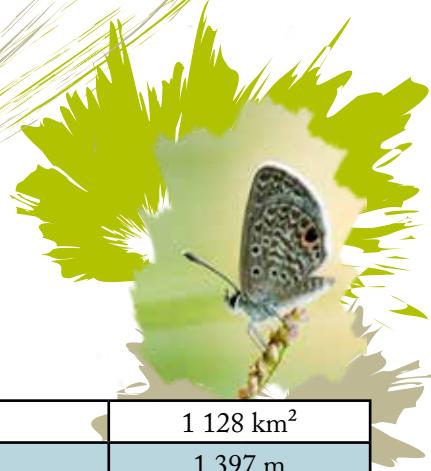
*Certaines données doivent être néanmoins utilisées avec prudence. La DEAL et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), poursuivent leurs efforts pour les fiabiliser et les rendre toujours plus exhaustives.*

*Au-delà, cette opération ne peut être menée et pérennisée que grâce à la large contribution de nos partenaires locaux (listés en dernière page) qui ont abondé la collecte des données. Cette publication est donc avant tout une œuvre collective qui sera également accessible via l'internet de la DEAL et celui de la préfecture de Martinique.*

**Le Directeur de la DEAL**

**Patrick BOURVEN**

# LA MARTINIQUE EN CHIFFRES



<b>Géographie</b>	Superficie	1 128 km <sup>2</sup>
	Altitude maximale	1 397 m
	Nombre de communes	34

<b>Population</b>		<b>1999</b>	<b>2012</b>
	Population	381 325	388 364
	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	338,1	344,3
	Nombre de ménages	130 844	163 445
	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en %	- 0,5%	
	dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en %	+ 0,6%	
	dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2007 et 2012	- 1,0%	

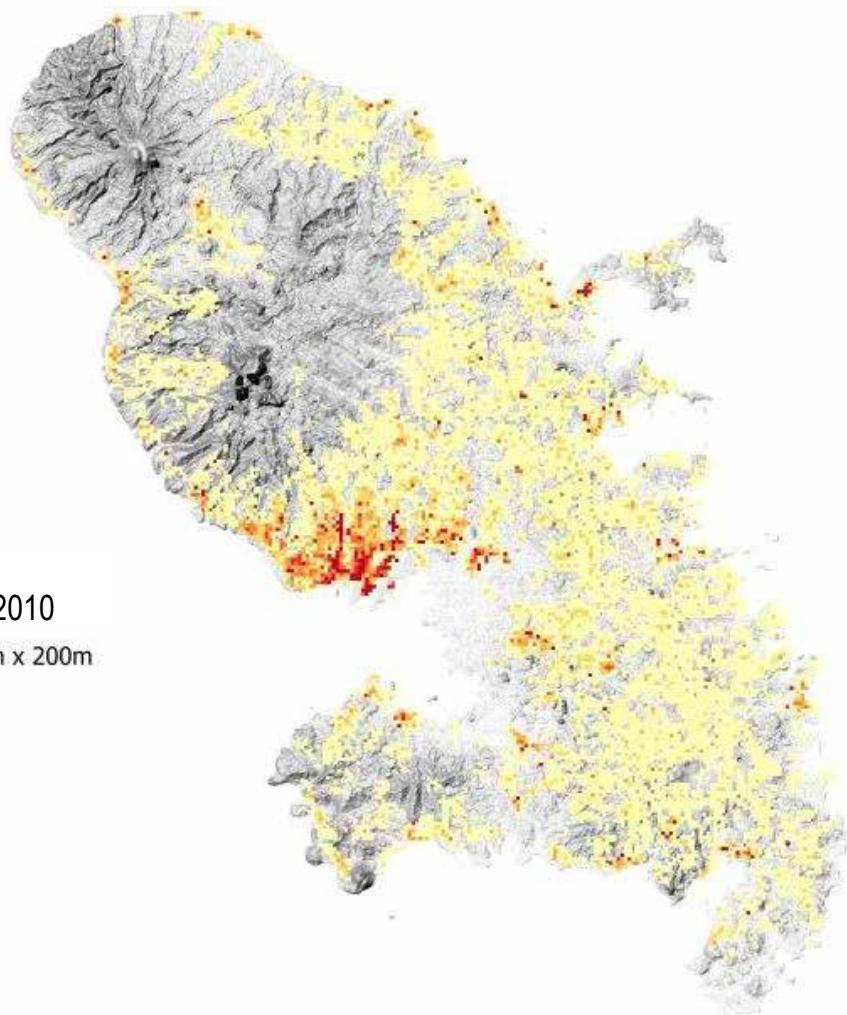
Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 1999

<b>Logement</b>		<b>1999</b>	<b>2012</b>
	Nombre total de logements :	155 733	201 248
	Résidences principales	130 844	163 413
	Résidences secondaires et logements occasionnels	6 146	9 258
	Logements vacants	18 743	28 577
	Résidences principales (en %) avec :		
	- Electricité dans le logement	97,30%	98,60%
	- Eau chaude dans le logement	39,40%	63%
	- Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	94,10%	98,60%
	- Chauffe-eau solaire	8,70%	15,10%
	- Pièce climatisée	6,40%	22,50%
	- Tout à l'égout	39,30%	45,30%

Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 1999

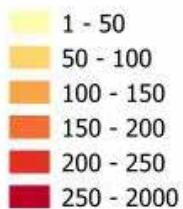


## DENSITÉ DE LA POPULATION



Données INSEE, Revenu Fiscal Localisé 2010

Estimation du nombre d'habitants / carreau 200m x 200m

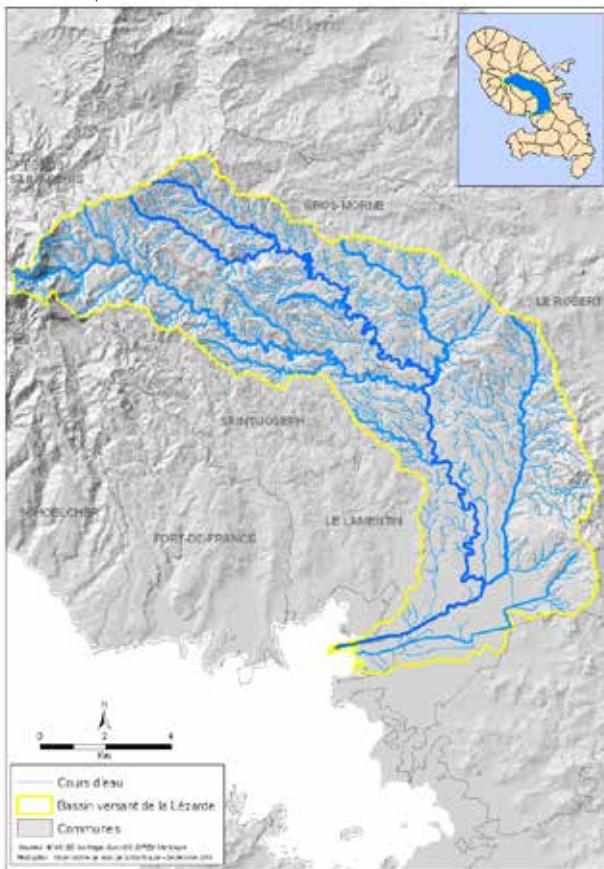




LEAU



## Bassin versant La Lézarde



Le cycle de l'eau comporte plusieurs étapes :

- les prélèvements, modulés suivant les débits,
- la production et la distribution d'eau potable conforme aux normes,
- l'assainissement et le rejet dans le milieu naturel.

Ci-dessous, un certain nombre d'indicateurs sont renseignés pour, d'une part, caractériser ces différentes phases, et d'autre part, mesurer la qualité des milieux aquatiques (eaux de baignade et cours d'eau).

A l'échelle de la Martinique, les principales données caractérisant l'eau et les milieux aquatiques sont collectées, mises en forme et valorisées par l'Observatoire de l'eau<sup>1</sup>, outil partenarial regroupant les acteurs du domaine de l'eau.

### **Débit des cours d'eau : rivière la Lézarde au Gros-Morne.**

La rivière Lézarde, longue de 36 km, traverse les communes du Gros Morne, de Saint-Joseph et du Lamentin. Son bassin versant d'une superficie de 116 km<sup>2</sup>, est le plus important de la Martinique.

<sup>1</sup>

<http://www.observatoire-eau-martinique.fr>

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2011	2012	2013	2014	2015
Débit annuel moyen en m <sup>3</sup> /s	1,83	1,85	1,02	1,13	1,31	0,75	1,20	0,77	0,83
Débit maximal instantané en m <sup>3</sup> /s	47,70	31,10	83,80	25,20	64,20	49,90	94,50	33,80	54,70
Débit moyen minimum de 3 jours consécutifs en m <sup>3</sup> /s (VCN3)	0,28	0,21	0,32	0,25	0,34	0,23	0,17	0,15	0,27
Moyenne inter-annuelle en m <sup>3</sup> /s (moyenne des débits annuels moyens sur 10 ans)	1,04	1,10	1,13	1,13	1,25	1,24	1,21	1,11	1,15
Débit instantané de la crue décennale en m <sup>3</sup> /s	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Plus petit débit moyen minimum de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale en m <sup>3</sup> /s	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Borne inférieure de l'intervalle de confiance à 90% du débit moyen minimum de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale en m <sup>3</sup> /s	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Borne supérieure de l'intervalle de confiance à 90% du débit moyen minimum de 3 jours consécutifs de récurrence quinquennale en m <sup>3</sup> /s	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15

## VOLUME ESTIMÉ DES PRÉLÈVEMENTS ANNUELS

ODE

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prélèvements annuels d'eau pour l'usage domestique, en milliers de m <sup>3</sup>	42 048	43 514	46 717	46 138	44 948	44 097	42 848	43 167	42 353	41 772
Dont prélèvements d'origine superficielle	39 089	40 557	nd(*)	nd	43 696	40 697	39 745	40 109	39 597	39 047
Dont prélèvements d'origine souterraine	2 959	2 957	nd	nd	1 252	3 400	3 123	3 058	2 757	2 725
Part des prélèvements d'origine souterraine pour l'usage domestique	7 %	6,8 %	nd	nd	3,0%	8,0%	7%	7 %	7 %	7 %
Prélèvements annuels d'eau pour l'irrigation, en milliers de m <sup>3</sup>	7 257	12 367	11 694	10 891	8 697	13 657	8 015	11 974	10 833	14 391
Prélèvements annuels d'eau pour d'autres activités économiques, en milliers de m <sup>3</sup>	822	616	618	1 039	1 465	1 936	1 281	1 758	1 205	1 044
Total des prélèvements annuels d'eau, en milliers de m <sup>3</sup>	50 126	56 497	59 030	58 069	55 110	59 689	52 144	56 899	54 392	57 207

(\*) : non déterminé Source : fichier des redevances sur les prélèvements



- Prélèvements annuels d'eau pour les autres activités économiques
- Prélèvements annuels d'eau pour l'irrigation
- Prélèvements annuels d'eau pour l'usage domestique d'origine non différenciée (en 2007 et 2008)
- Prélèvements annuels d'eau pour l'usage domestique d'origine souterraine
- Prélèvements annuels d'eau pour l'usage domestique d'origine superficielle

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) - VOLUME D'EAU DISPONIBLE ET DISTRIBUÉ PAR LES COMMUNES

Observatoire de l'eau

Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume d'eau annuel distribué (en milliers de m <sup>3</sup> )	43 948	42 560	40 096	39 294	39 500	38 382	38 748
Volume d'eau annuel facturé aux abonnés domestiques (en milliers de m <sup>3</sup> )	25 260	25 213	24 242	24 008	23 417	22 907	23 072
Nombre d'abonnements au tarif domestique (y compris les entreprises)	161 354	163 375	166 791	171 693	170 840	173 743	175 368
Consommation journalière moyenne par habitant (en litres)	171	174	167	165	162	159	161
Longueur déclarée du réseau de distribution d'eau potable (hors branchements – en km)	3 280	3 344	3 362	3 416	3 454	3 497	3 529

source : rapport annuel des délégataires, traitement Observatoire de l'eau

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) – RENDEMENT DES RÉSEAUX ET INDICE LINÉAIRES DE PERTES

Observatoire de l'Eau

Maître d'ouvrage	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)	Rendement du réseau %	Pertes linéaires (m <sup>3</sup> /km/j)
ODYSSI Fort-de-France	69,6	26,26	53	40,84	49	59,40	49	58,6	55	50,55	59	42,16	59	43,78	59	41	60	41
ODYSSY Schoelcher	78(*)	10,40(*)	76(*)	10,61(*)	79(*)	9,17(*)	84(*)	6,91(*)	78,7(*)	8,43(*)	78,5(*)	8,20(*)	78,90(*)	7,45(*)	73,68(*)	10,51(*)	74(*)	8,12(*)
SICSM (y compris Le Lamentin et St Joseph)	78,1	5,20(*)	73,2	6,00(*)	77,5	4,90(*)	75,6	4,8(*)	77,2	4,20(*)	74,8	4,70(*)	72,40	5,25(*)	73,30	4,86(*)	73	4,83
SCCCNO	63(*)	8,22(*)	63(*)	8,94(*)	63(*)	8,09(*)	58(*)	9,08(*)	61(*)	8,14(*)	62(*)	7,30(*)	67(*)	6,19(*)	69,70(*)	7,46(*)	74,9(*)	6,04(*)
SCNA	63,60	10,40	61,10	9,80	63,50	8,49	61,10	8,67	59,40	9,78	60,60	8,81	61,90	8,25	58,80	9,43	56,4	9,93
Morne-Rouge	70(*)	7,00(*)	66(*)	7,60(*)	64,5(*)	9,00(*)	75,5(*)	4,78(*)	77,66(*)	4,27(*)	74,38(*)	4,80(*)	80,75(*)	3,4(*)	80,13(*)	3,4(*)	70,63(*)	5,2(*)

(\*) Données issues du Rapport Annuel du Délégitaire quand le Rapport sur la Qualité des Services (RPQS) n'est pas disponible

(\*\*) Jusqu'au 31 Décembre 2014 le SICSM inclut les communes du Lamentin et de Saint-Joseph

## NOMBRE DE JOURS D'APPLICATION DES MESURES SÉCHERESSE

DEAL

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours application de mesures sécheresse								43	113	145



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) - CONFORMITÉ DE L'AEP POUR LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DE PLUS DE 10 000 HABITANTS PERMANENTS

ARS

Intitulé	2005	2006	2007(*)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'unités de distribution strictement conformes aux normes, tous paramètres confondus	6	10	11	11	3	3	9	9	6	12	11
Nombre d'unités de distribution avec un dépassement accidentel des normes, tous paramètres confondus	3	2	0	2	6	10	4	4	6	0	1
Nombre d'unités de distribution avec un dépassement fréquent des normes, tous paramètres confondus	3	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
Habitants desservis par des unités de distribution strictement conformes aux normes	171 257	283 332	354 732	309 958	88 288	42 096	289 378	191 102	87 345	346 751	322 319
Habitants desservis par des unités de distribution avec un dépassement accidentel des normes	106 400	45 685	0	44 774	237 001	330 550	69 307	167 584	255 169	0	17 796
Habitants desservis par des unités de distribution avec un dépassement fréquent des normes	46 177	0	0	0	12 490	0	0	0	16 172	11 935	0

(\*) : Population des UDI mises à jour en 2007

## ASSAINISSEMENT - POLLUTION DONT LE TRAITEMENT EST ASSURÉ PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

DEAL

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de stations d'épuration publiques							102	103	114	114
Dont de plus de 2000 EH	32	32	32	31	34	34	33	32	32	31
Capacité nominale des stations d'épuration en EH	306 096	306 096	306 096	313 588	328 696	328 696	354 815	340 315	352 855	320 111



## ASSAINISSEMENT - REJETS DANS L'EAU DES PRINCIPAUX ÉMETTEURS INDUSTRIELS (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

MEEM/DGPR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cumul annuel des rejets de DBO5 (demande biochimique en oxygène), en tonnes	734	573	157	50	44	nd	1 320	30	27	7,7
Nombre d'établissements pris en compte pour les rejets de DBO5	2	3	2	1	1	nd	1	2	2	5
Cumul annuel des rejets de DCO (demande chimique en oxygène), sauf épandage, en tonnes	2 348	2 409	281	nd	nd	nd	5 140	109	86	35
Nombre d'établissements pris en compte pour les rejets de DCO (sauf épandage)	2	3	1	0	0	0	1	1	1	5
Cumul annuel des rejets d'hydrocarbures, en tonnes	nd	nd	24	nd(*)	nd	nd	nd	0,4	0,5	0,48
Nombre d'établissements pris en compte pour les rejets d'hydrocarbures	0	0	1	0	0	0	0	1	2	3
Cumul annuel des rejets de matières en suspension (MES), en tonnes	770	673	nd	nd	nd	nd	2 180	256	141	28
Nombre d'établissements pris en compte pour les rejets de matières en suspension	1	1	0	0	0	0	1	1	1	3

(\*) non déterminé

**Pour connaître les établissements concernés, consulter le site internet du registre français des émissions polluantes dont sont issues les données du tableau : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>.**

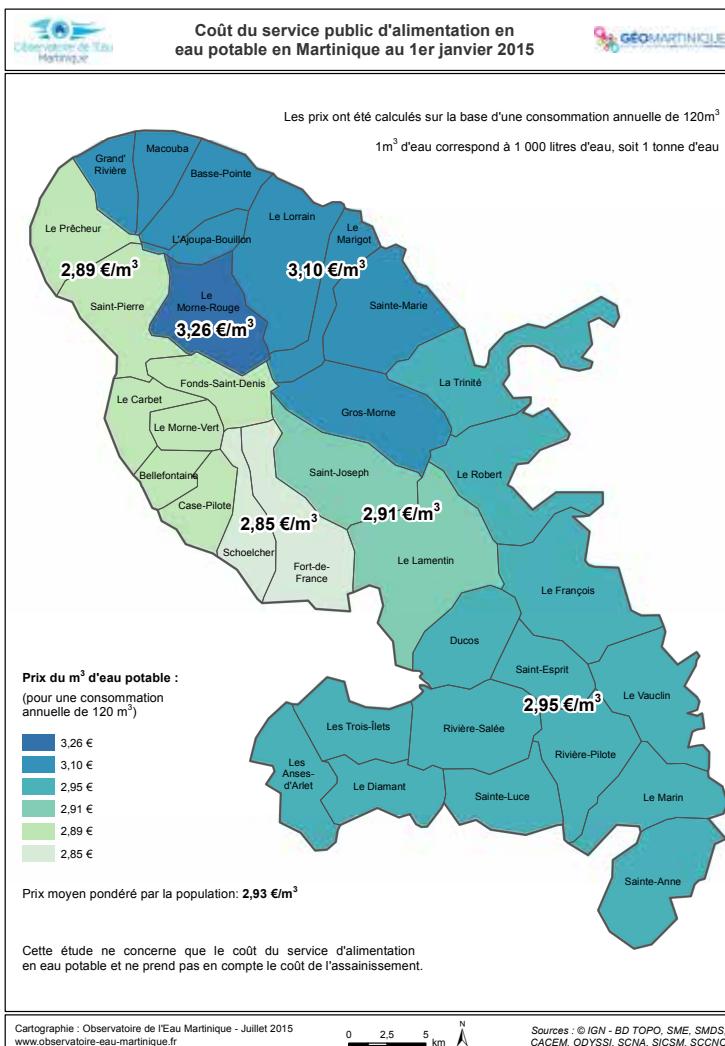
## PRIX DE L'EAU

### Enquête « eau et assainissement » des collectivités locales

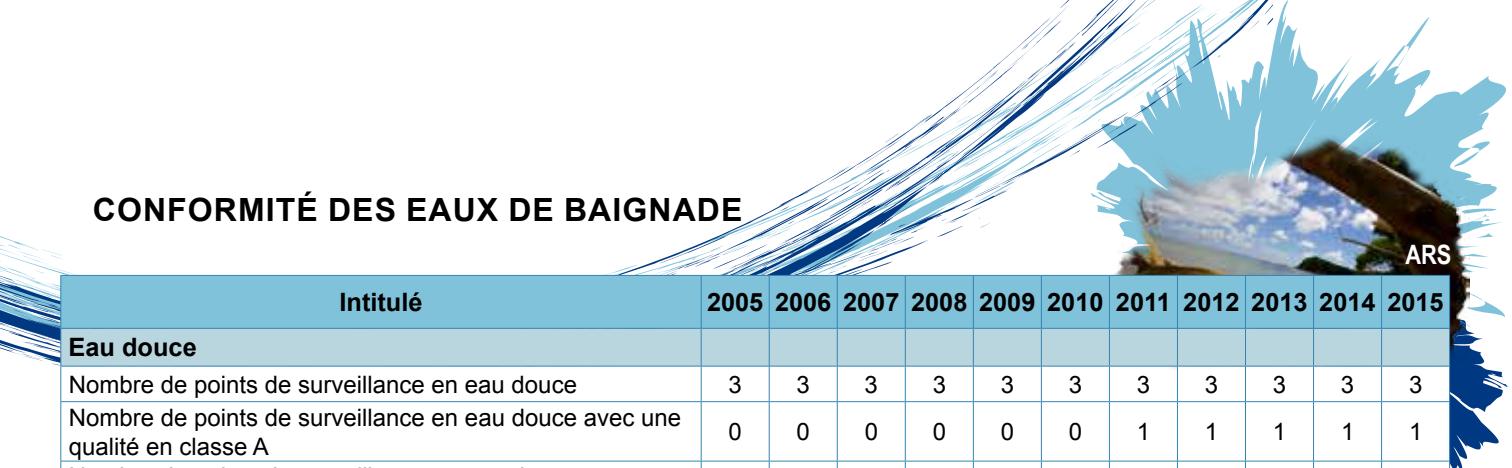
Observatoire de l'Eau

Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prix moyen du m <sup>3</sup> pour l'eau potable (y compris diverses taxes)	2,46 €	2,58 €	2,74 €	2,82 €	2,88 €	2,93 €	2,93 €
Prix moyen du m <sup>3</sup> pour l'eau potable dans les communes qui ont une gestion en délégation ou mixte	2,51 €	2,63 €	2,76 €	2,83 €	2,89 €	2,95 €	2,97 €
Prix moyen du m <sup>3</sup> pour l'assainissement de l'eau (y compris redevances Office de l'eau "pollution")	1,86 €	1,95 €	2,18 €	2,30 €	2,34 €	2,36 €	2,54 €
Prix moyen du m <sup>3</sup> pour l'assainissement de l'eau dans les communes qui ont une gestion en délégation ou mixte	1,85 €	1,94 €	2,19 €	2,31 €	2,34 €	2,36 €	2,68 €

Nb : le prix de l'eau de l'année N correspond au prix de l'eau en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1



## CONFORMITÉ DES EAUX DE BAINADE


 ARS

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Eau douce</b>											
Nombre de points de surveillance en eau douce	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de points de surveillance en eau douce avec une qualité en classe A	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Nombre de points de surveillance en eau douce avec une qualité en classe B	2	2	0	3	2	3	2	2	1	1	2
Nombre de points de surveillance en eau douce avec une qualité en classe C	1	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0
Nombre de points de surveillance en eau douce avec une qualité en classe D	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Nombre de points en eau douce d'une qualité supérieure à celle de l'année précédente	0	0	0	3	1	1	1	0	1	0	1
Nombre de points en eau douce d'une qualité égale à celle de l'année précédente	1	3	1	0	2	2	2	3	1	3	2
Nombre de points en eau douce d'une qualité inférieure à celle de l'année précédente	2	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0
<b>Eau de mer</b>											
Nombre de points de surveillance en eau de mer	45	44	44	45	58	58	58	58	59	59	59
Nombre de points de surveillance en eau de mer avec une qualité en classe A	21	28	29	35	41	35	36	39	37	40	42
Nombre de points de surveillance en eau de mer avec une qualité en classe B	15	9	9	9	11	18	16	19	8	9	11
Nombre de points de surveillance en eau de mer avec une qualité en classe C	9	7	6	1	6	5	6	0	9	7	6
Nombre de points de surveillance en eau de mer avec une qualité en classe D	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0
Nombre de points en eau de mer d'une qualité supérieure à celle de l'année précédente	6	12	9	13	8	10	15	15	8	10	10
Nombre de points en eau de mer d'une qualité égale à celle de l'année précédente	33	29	26	30	45	33	37	35	37	48	47
Nombre de points en eau de mer d'une qualité inférieure à celle de l'année précédente	6	3	9	2	5	15	6	8	14	1	2

Des informations complémentaires, notamment sur la méthode utilisée, sont disponibles sur les sites <http://www.martinique.sante.gouv.fr/> et <http://baignades.sante.gouv.fr>



## LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

La méthode de classement des masses d'eau a été revue par rapport aux chiffres clés des éditions précédentes. Le traitement se base désormais sur les grilles d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe les objectifs et les méthodes pour atteindre le bon état des eaux en 2015.

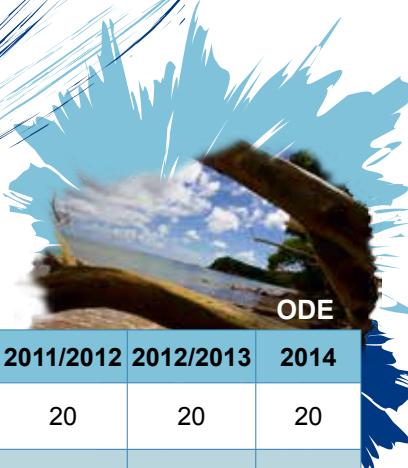
La DCE définit le « bon état » des rivières lorsque l'état écologique et l'état chimique de celles-ci sont au moins bons. L'état écologique des masses d'Eau considère la physico-chimie des eaux et la biologie. Le Chlordécone est pris en compte pour qualifier l'état écologique des cours d'eau. Compte tenu de l'étendue de la contamination par ce pesticide, l'état écologique des rivières est présenté avec et sans chlordécone afin de ne pas masquer d'autres pollutions existantes.

### ÉTAT ÉCOLOGIQUE AVEC CHLORDÉCONE DES MASSES D'EAU / COURS D'EAU

ODE

Intitulé	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2014
Nombre de masses d'eau caractéristiques qualifiables	20	20	20	20	20	20	20
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de très bonne qualité	0%	5%	0%	10%	10%	10%	10%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de bonne qualité	30%	5%	25%	5%	15%	20%	15%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de qualité moyenne	40%	60%	45%	50%	40%	65%	65%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de qualité médiocre	15%	5%	30%	30%	30%	5%	5%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de mauvaise qualité	15%	25%	0%	5%	5%	0%	5%

## ÉTAT ÉCOLOGIQUE SANS CHLORDÉCONE DES MASSES D'EAU / COURS D'EAU



ODE

Intitulé	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2014
Nombre de masses d'eau caractéristiques qualifiables	20	20	20	20	20	20	20
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de très bonne qualité	0%	10%	0%	10%	10%	10%	15%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de bonne qualité	40%	10%	25%	5%	25%	30%	30%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de qualité moyenne	30%	50%	45%	50%	30%	55%	45%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de qualité médiocre	15%	5%	30%	30%	30%	5%	5%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques de mauvaise qualité	15%	25%	0%	5%	5%	0%	5%

## ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU / COURS D'EAU

ODE

Intitulé	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre de masses d'eau caractéristiques qualifiables	20	20	20	20	20	20	20
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques ayant un bon état chimique	25%	65%	40%	90%	90%	90%	80%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques ayant un mauvais état chimique	75%	35%	60%	10%	10%	10%	10%

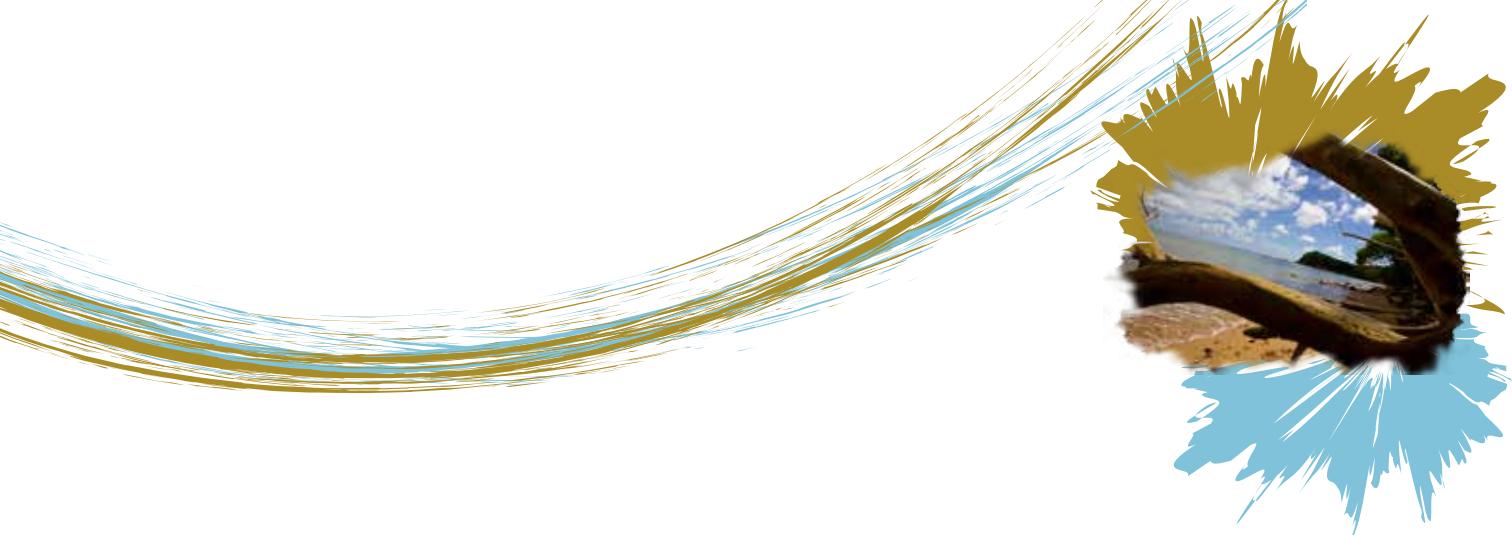
## LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

ODE

Intitulé	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de masses d'eau caractéristiques qualifiables	6	6	6	6	6	6	6	6
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques ayant un bon état	33%	33%	33%	50%	50%	50%	50%	50%
Pourcentage de masses d'eau caractéristiques ayant un mauvais état	67%	67%	67%	50%	50%	50%	50%	50%



**L.A.I.P**



L'air est un des éléments terrestres nécessaire à la vie. L'Homme inspire en moyenne, 14 000 litres d'air par jour. Cependant, cet air est modifié par des éléments qui sont nuisibles à notre santé et à notre environnement : les polluants. Les principaux polluants de l'air peuvent être d'origine naturelle (volcan, brume de sable saharien, embruns marins, ...) ou humaine (industriel, automobile, agricole, ...).

Ces principaux polluants atmosphériques sont surveillés, en Martinique, par l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air, Madininair. Suivant les réglementations européennes et nationales, Madininair dispose de 10 stations de mesure fixes réparties stratégiquement sur le territoire, dont 8 sur l'agglomération de plus de 100 000 habitants de Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher. Depuis 2000, Madininair mesure en continu et en temps réel divers polluants de l'air, les quantités de ces polluants dans l'air sont comparées aux normes environnementales en vigueur.

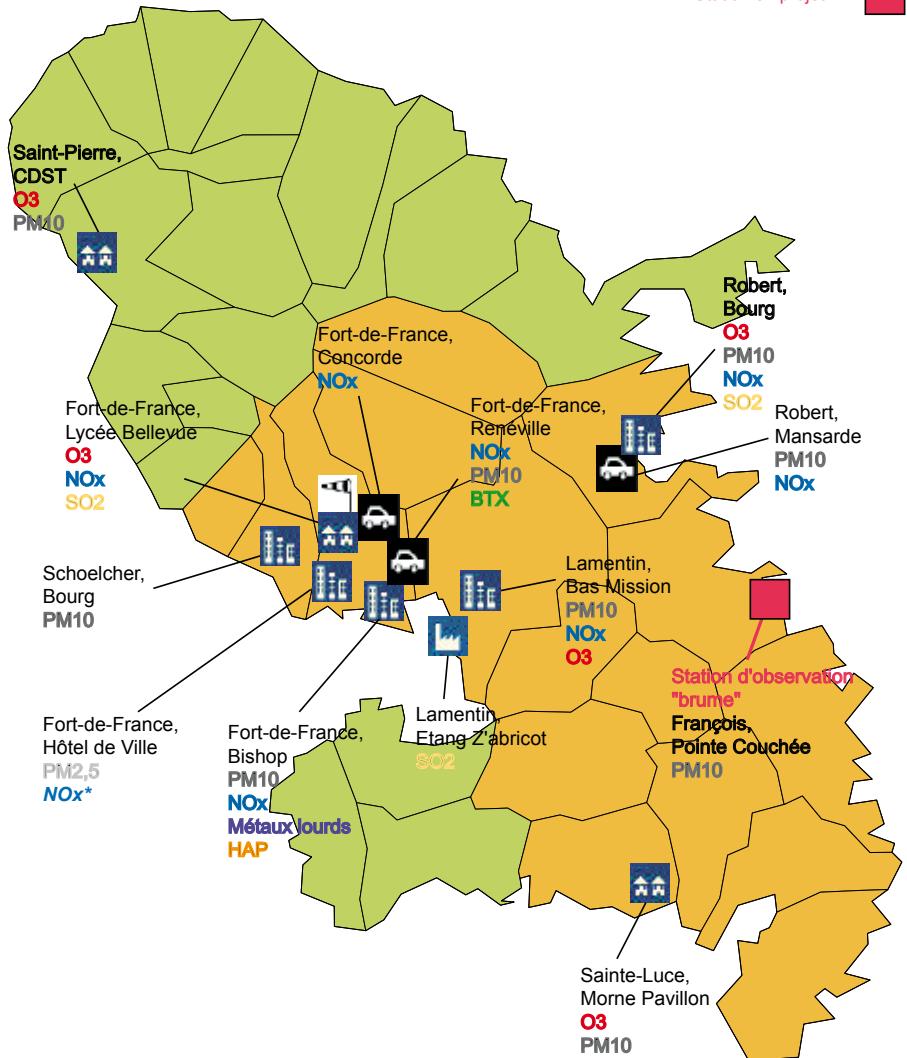
Les deux polluants les plus problématiques sur le territoire martiniquais sont le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ) et les particules fines dont le diamètre est inférieur à  $10\mu\text{m}$  (PM10). En effet, le  $\text{NO}_2$  est un polluant émis principalement par la circulation automobile, et les particules fines proviennent de deux sources majeures : la circulation automobile et la brume de sable saharienne. Ainsi, ces deux composés sont mesurés aux abords des principaux axes routiers et dans les centres urbains.

Madininair surveille ces polluants et informe la population de la qualité de l'air qu'elle respire. L'information est communiquée via l'Indice de la qualité de l'air (Indice ATMO), mais également par un communiqué d'alerte en cas de dépassements des seuils sanitaires (seuil d'information et de recommandation et seuil d'alerte), définis pour chaque polluant réglementaire.

**Des informations plus détaillées ou localisées sont consultables sur le site internet de l'association Madininair : <http://www.madininair.fr>**



- Station urbaine 
- Station péri-urbaine 
- Station trafic 
- Station industrielle 
- Station en projet 



\* mesure indicative

## DÉPASSEMENTS DES SEUILS DE POLLUTION AU DIOXYDE D'AZOTE – NO<sub>2</sub>

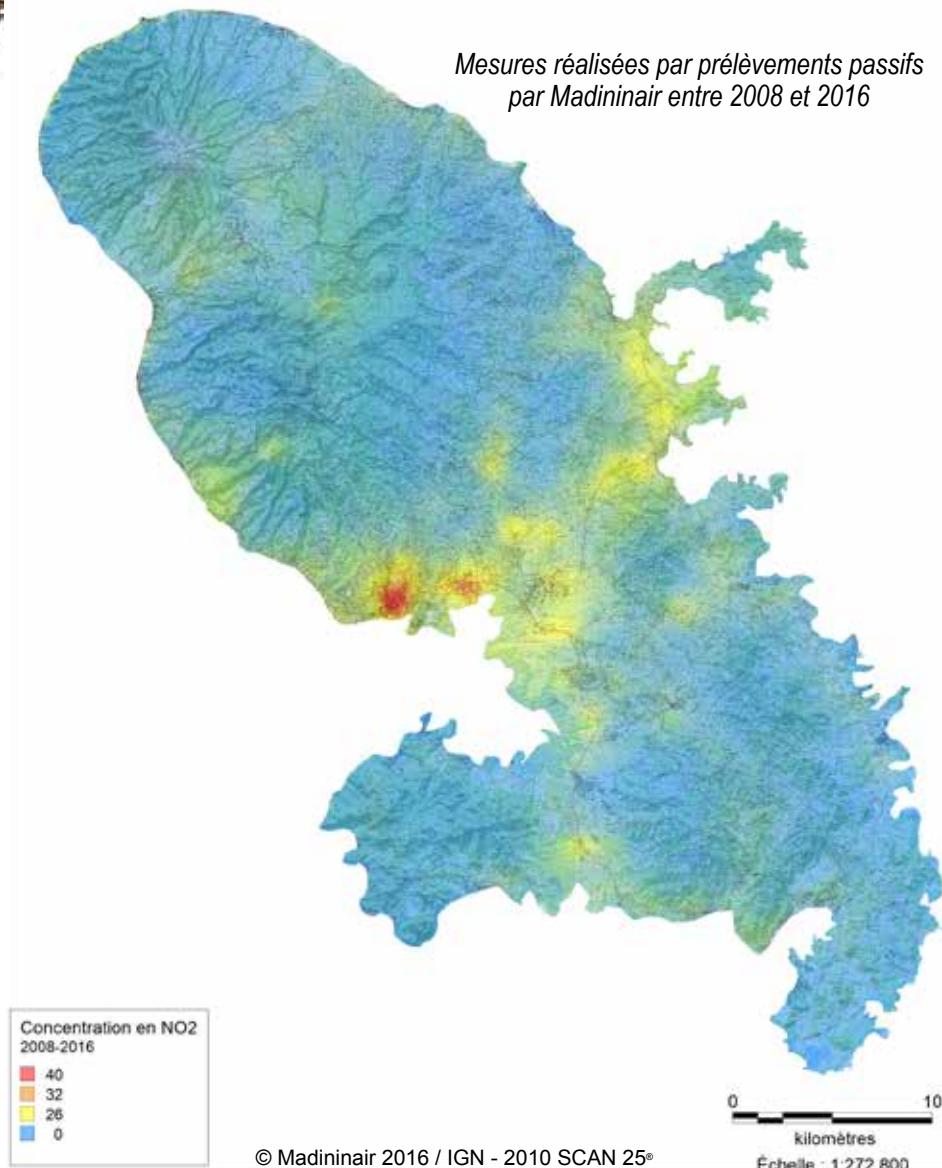
MADININAIR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs analysant le NO <sub>2</sub> sur le territoire	6	6	7	7	6	7	7	5	6	6	7
Concentrations maximales horaires (µg/m <sup>3</sup> )	163	178	192	191	247	274	317,2	299,8	279	188	297
Nombre de jours avec au moins un dépassement du <u>seuil d'information</u> de la population (200µg/m <sup>3</sup> )	0	0	0	0	2	2	4	1	12	0	4
Nombre de jours avec au moins un dépassement du <u>seuil d'alerte</u> de la population (400µg/m <sup>3</sup> )	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne annuelle de concentration en NO <sub>2</sub> (en µg/m <sup>3</sup> ) sur la station trafic « Rocade » de Fort-de-France			31,0	40,0	39,6	40,1	38,9	32	39	42	43
Moyenne annuelle de concentration en NO <sub>2</sub> (en µg/m <sup>3</sup> ) sur les stations urbaines de la Zone Urbaine Régionale (*)	19,5	15,3	16,5	12,8	13,4	12,9	13,9	15	13	15	13

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

# Cartographie des concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) (Gaz traceur de la pollution automobile)

*Mesures réalisées par prélèvements passifs  
par Madinair entre 2008 et 2016*



## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION AU DIOXYDE DE SOUFRE – SO<sub>2</sub>

MADININAIR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs analysant le SO <sub>2</sub> sur le territoire	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Concentrations maximales horaires (µg/m <sup>3</sup> )	83	41	103	137	288	224	600	120	103	100	90
Nombre de jours avec au moins un dépassement du <u>seuil d'information</u> de la population (300µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire)	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Moyenne annuelle de concentration en SO <sub>2</sub> (en µg/m <sup>3</sup> ) sur la station urbaine de Fort-de-France	3,7	3,9	2,32	1,4	1,1	1,3	0,5	1,0	0	0	0
Moyenne annuelle de concentration en SO <sub>2</sub> (en µg/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle de Fort-de-France				6,4	4,6	1,5	1,9	4,9	4	9	8

## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION AUX POUSSIÈRES PM10

MADININAIR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs analysant les poussières (PM10) sur le territoire	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5
Nombre de jours avec au moins un dépassement du seuil d'information et de recommandation de 50µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière (*)	56	67	61	40	50	77	79	84	49	45	95
Nombre de jours avec au moins un dépassement du <u>seuil d'alerte</u> de 80µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière (*)	8	14	11	4	10	24	13	22	4	7	16
Moyenne annuelle de concentration en PM10 (en µg/m <sup>3</sup> ) sur la station trafic de Fort-de-France						42,6	43,8	42	36	37	42
Moyenne annuelle de concentration en PM10 (en µg/m <sup>3</sup> ) sur les stations urbaines de la Zone Urbaine Régionale (**)	32	33	32,7	31,4	33,3	30,4	34,5	33	28	28	34

(\*) Le seuil d'information et recommandation et le seuil d'alerte ont été abaissés pour les particules fines inférieures à 10 µm (PM10) respectivement à 50 et 80 µg/m<sup>3</sup> (au lieu de 80 et 125 µg/m<sup>3</sup>), par décret du 21 octobre 2010.

(\*\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit



## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION À L'OZONE – O<sub>3</sub>

MADININAIR

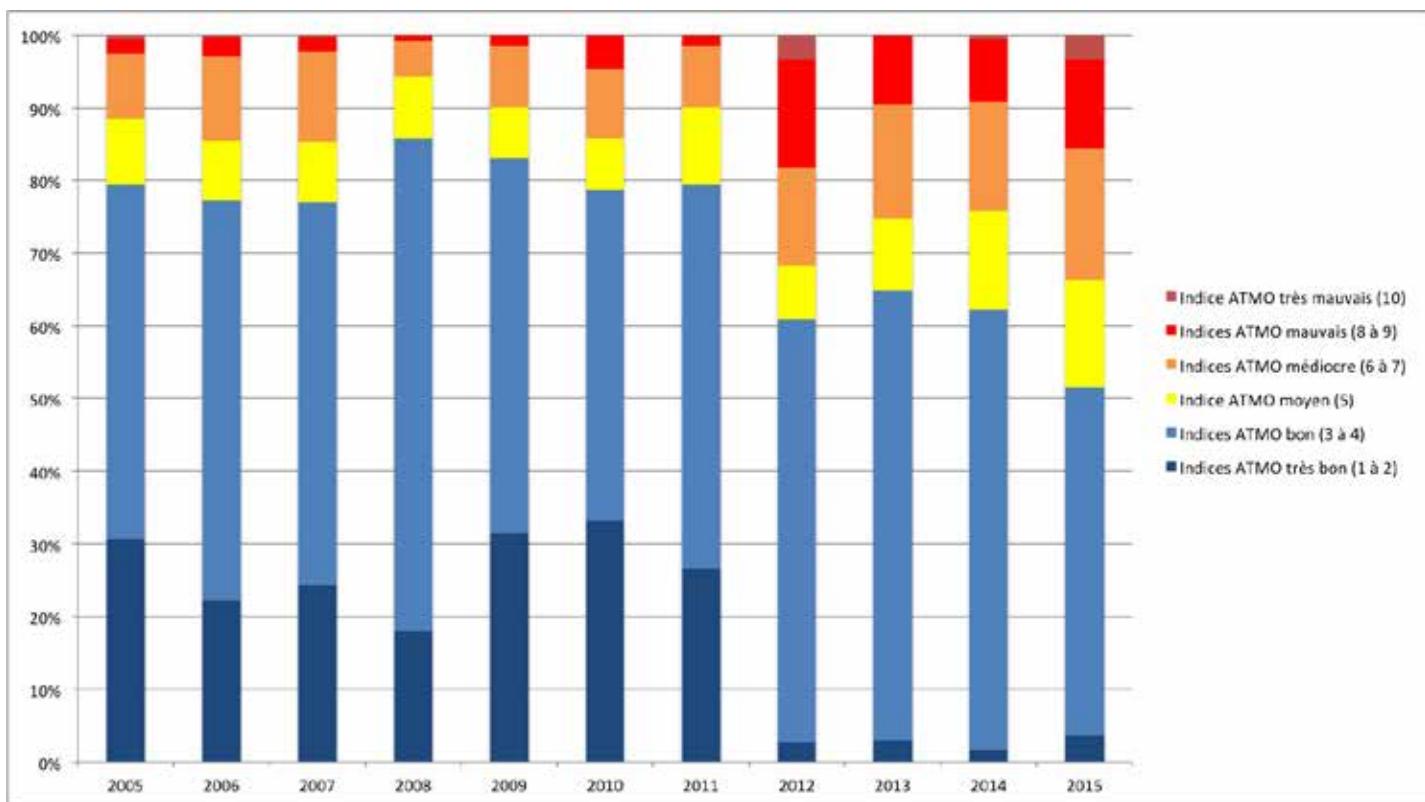
Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs analysant l'O <sub>3</sub> sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3
Nombre de jours avec au moins un dépassement du <u>seuil d'information</u> de la population (180µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne annuelle en concentration en O <sub>3</sub> (en µg/m <sup>3</sup> )	30,3	25,6	22,38	31,7	26,5	26,6	21,6	25,7	33	33	31

## INDICE MULTIPOLLUANT (ATMO) DE LA QUALITÉ DE L'AIR

MADININAIR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours pendant lesquels l'indice ATMO de la qualité de l'air a été calculé	365	364	360	365	365	365	365	365	365	365	365
Nombre de jours avec une qualité de l'air très bonne (indices 1 et 2)	115	83	88	54	78	147	97	22	22	12	13
Nombre de jours avec une qualité de l'air bonne (indices 3 et 4)	175	199	189	257	217	148	193	203	219	225	175
Nombre de jours avec une qualité de l'air moyenne (indice 5)	32	30	30	34	30	24	39	29	41	54	54
Nombre de jours avec une qualité de l'air médiocre, mauvaise ou très mauvaise (indices 6 à 10)	43	52	53	21	40	46	36	110	83	74	123

Pour en savoir plus sur l'indice ATMO : <http://www.madininair.fr/-Indice-ATMO,31->





## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION AUX POUSSIÈRES FINES PM2,5

MADININAIR

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs analysant les poussières (PM2,5) sur le territoire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Dépassement de la valeur cible de 20µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle	NON										
Moyenne annuelle de concentration en PM2,5 (en µg/m <sup>3</sup> )	15,3	15,5	15,6	13,8	18,6	19,1	14,0	16	10	10	14

## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION AU BENZÈNE

MADININAIR

Intitulé	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant le Benzène sur le territoire	1	2	3	2	3	3	3	4	5	6
Dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (5µg/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON							
Moyenne annuelle en concentration en Benzène (en µg/m <sup>3</sup> ) en zone urbaine à Fort-de-France			1,2	1	0,9	1,2	1,1	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en Benzène (en µg/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	1,5	1,8	1,7	2	1,8	1,6	1,5	2	3	2
Moyenne annuelle en concentration en Benzène (en µg/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale (**)									1	1

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION EN MÉTAUX LOURDS (PLOMB)



Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant le Plomb sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	3
Dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (500ng/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Moyenne annuelle en concentration en Nickel (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	1,6	2,7	2,4	1,4	3,5	2,5	1	4
Moyenne annuelle en concentration en Plomb (en ng/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle à Fort-de-France	1,1	1,3	1,9	1,7	1,8	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en Nickel (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale (**)							18	1

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

(\*\*) Reste du territoire

## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION EN MÉTAUX LOURDS (ARSENIC)

MADININAIR

Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant l'Arsenic sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (6ng/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Moyenne annuelle en concentration en Arsenic (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2
Moyenne annuelle en concentration en Arsenic (en ng/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle à Fort-de-France	0,2	0,2	0,4	0,2	0,4	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en Arsenic (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale (**)							0,2	0,2

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

(\*\*) Reste du territoire

## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION EN MÉTAUX LOURDS (CADMIUM)

MADININAIR

Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant le Cadmium sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (5ng/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Moyenne annuelle en concentration en Cadmium (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0	0,4	0,1	0
Moyenne annuelle en concentration en Cadmium (en ng/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle à Fort-de-France	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en Cadmium (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale (**)							0,1	0,1

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

(\*\*) Reste du territoire

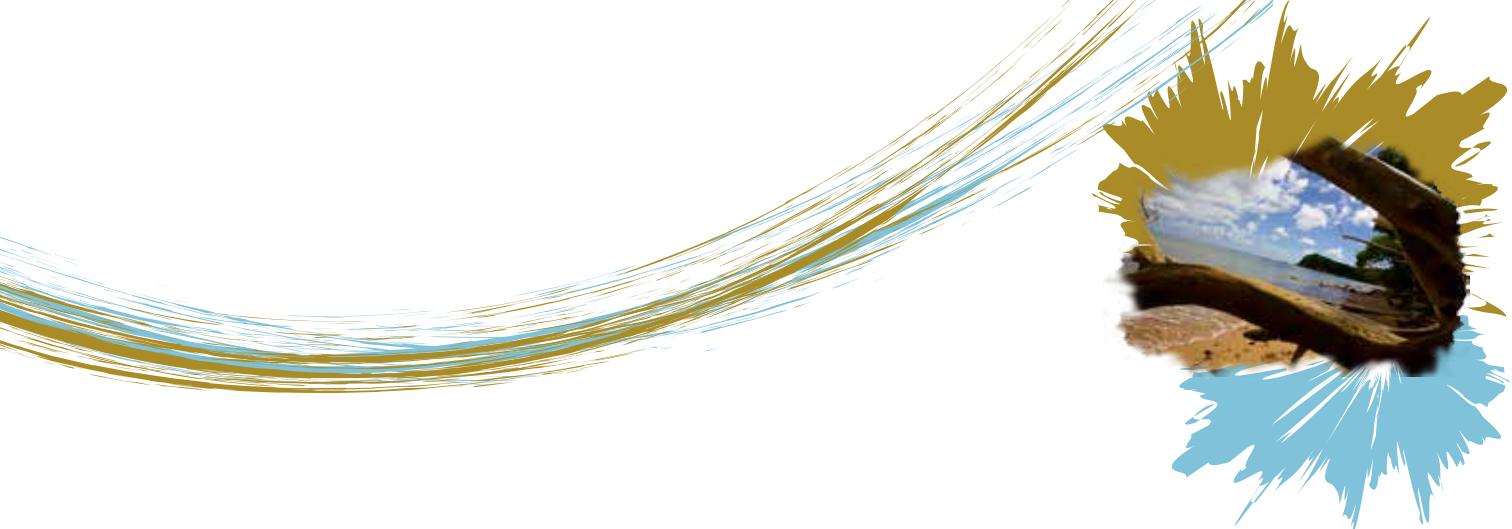
## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION EN MÉTAUX LOURDS (NICKEL)

MADININAIR

Intitulé	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant le Nickel sur le territoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (20ng/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Moyenne annuelle en concentration en Nickel (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	1,5	2,9	1,5	1,3	3,1	3	1	1
Moyenne annuelle en concentration en Nickel (en ng/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle à Fort-de-France	1,8	2,5	3,2	1,5	3,8	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en Nickel (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale (**)							18	21

(\*) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

(\*\*) Reste du territoire



## DÉPASSEMENT DES SEUILS DE POLLUTION EN HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (BENZO(A)PYRÈNE)

MADININAIR

Intitulé	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de capteurs prélevant le Benzo(a)pyrène sur le territoire	2	2	2	1	1	1
Dépassement de la valeur cible annuelle (1ng/m <sup>3</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Moyenne annuelle en concentration en B(a)P (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Urbaine Régionale (*)	0,14	0,18	0,13	0,1	0,1	nd
Moyenne annuelle en concentration en B(a)P (en ng/m <sup>3</sup> ) en zone industrielle à Fort-de-France	0,03	0,07	0,03	Évaluation préliminaire de 5 ans terminée		
Moyenne annuelle en concentration en B(a)P (en ng/m <sup>3</sup> ) dans la Zone Régionale						0,03

(\* ) Zone Urbaine Régionale : Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Case-Pilote, Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Ducos, Saint-Esprit

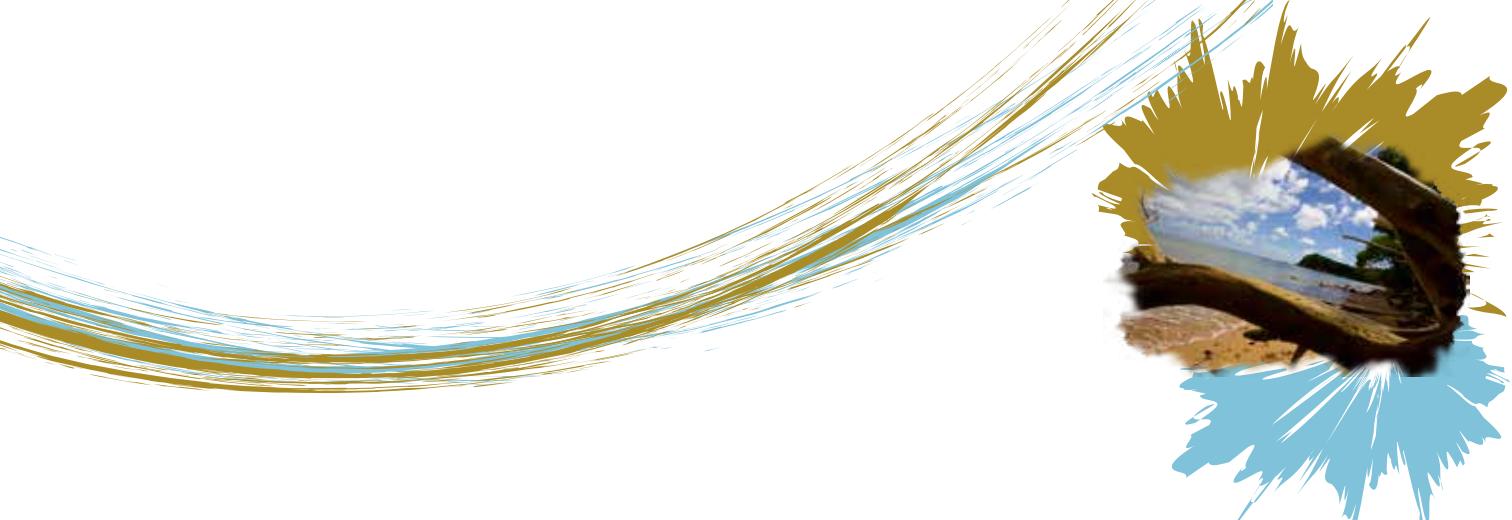
Des informations plus détaillées ou localisées sont consultables sur le site internet de l'association Madininair : <http://www.madininair.fr>



## REJETS DANS L'AIR DES PRINCIPAUX ÉMETTEURS INDUSTRIELS (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

DEAL

Intitulé	Seuil de collecte des données	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cumul annuel des rejets de cadmium et ses composés (cd), en kilogrammes	10 kg/an	71	77	79	77	18	17	18	15	15	13	13
Nombre d'établissements principaux pris en compte		2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Cumul annuel des rejets de monoxyde de carbone (CO), en tonnes	500 T/an	1 684	2 106	1 350	1 440	1 780	1 330	1 470	1 669	1 060	801	1 076
Nombre d'établissements principaux pris en compte		2	2	1	1	1	1	1	2	1	1	2
Cumul annuel des rejets de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), en tonnes	30 T/an	551	325	405	551	494	420	418	521	461	329	409
Nombre d'établissements principaux pris en compte		3	4	5	5	5	3	3	3	3	3	2
Cumul annuel des rejets en oxydes d'azote (Nox – NO + NO <sub>2</sub> )(en éq. NO <sub>2</sub> ), en tonnes	100 T/an	8 768	19 324	18 315	17 388	17 993	18 772	19 715	20 572	15 879	20 673	5 687
Nombre d'établissements principaux pris en compte		3	4	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Cumul annuel des poussières totales (TSP), en tonnes	150T/an	1 787	1 009	234	219	448	472	13 923	453	227	174	180
Nombre d'établissements principaux pris en compte		3	2	1	1	1	2	3	2	1	1	1



Intitulé	Seuil de collecte des données	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cumul annuel des rejets de oxyde de soufre (SOx), en tonnes	150T/an	8 930	7 923	8 960	9 298	10 237	5 126	2 900	5 533	7 160	5 043	5 459
Nombre d'établissements principaux pris en compte		3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Cumul annuel des rejets de dioxyde de carbone (CO2), en tonnes	10 000 T/an	1 223	1 554	1 274	1 276	1 346	1 334	1 391	1 254	1 338	1 224	1 172
Nombre d'établissements principaux pris en compte		6	4	5	7	6	6	6	5	6	7	7
Cumul annuel des rejets de protoxyde d'azote (N2O), en tonnes	10 T/an	24	24	12	13	13	866	799	11	11	nd	nd
Nombre d'établissements principaux pris en compte		2	2	1	1	1	2	2			nd	nd

nd : non déterminé

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soumises à autorisation de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), sont au nombre de 91 en 2007. Parmi ces installations, sept relèvent de la directive SEVESO en raison de leur plus grande dangerosité.

Les données du tableau précédent proviennent du registre français des émissions polluantes qui permet le suivi par établissement de 50 polluants atmosphériques nuisibles à la santé de l'homme.

Ce registre peut être consulté sur internet à l'adresse : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>.